

Brive le, 12 septembre 2024

CIMETIÈRE THIERS (BRIVE) : Reprise administrative des Concessions Perpétuelles

La Ville de Brive informe qu'une procédure de reprise de concessions délivrées à titre perpétuel caractérisées par des signes extérieurs d'abandon a été engagée en 2023 au cimetière Thiers sis avenue Georges Pompidou à Brive (19100).

La liste de ces concessions est affichée aux entrées du cimetière Thiers et en Mairie.

Conformément à la réglementation, le 2ème constat d'abandon sera effectué sur place, au cimetière Thiers, le 23 octobre 2024, à partir de 9h00.

Toutes personnes concernées par ces sépultures (descendants ou successeurs du concessionnaire, personnes chargées de l'entretien de la concession ou mandataires dûment autorisés par écrit) sont invitées à y assister.

Pour tous renseignements, s'adresser directement au service des Affaires Générales de la Mairie de Brive (pôle « Gestion des Cimetières » – Place Jean Charbonnel, Hôtel de Ville BP 80433 – 19312 Brive Cedex) ou par téléphone au 05 55 18 16 36 / 05 55 18 16 37.